

SEANCE DU 23 JUILLET 2026

Présents : Mmes VENTENAT.MF, MANDON.C, VIALTAIX.M, LABAS.O, PASSELAIGUE-CEYTRE. E, GEAIX. G, Mrs DEVESSIER. P, SAPIN. R, CHEFDEVILLE. V, DESGRANGES. R, SERGERE.P, REINE. V.

Excusés : Mme SIMON. L et Mr DEMENEIX.

Absent : Mr VERGNE.R.

Pouvoirs : Mme SIMON. L à DESGRANGES. R et Mr DEMENEIX.T à MANDON.C.

Secrétaire de séance : Mme GEAIX. G.

Monsieur le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 17/06/2026. L'assemblée approuve le PV à l'unanimité.

AUGMENTATION LOYERS GARAGES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de réfection de toiture effectués pour remplacer le fibrociment par du bac acier. Il rappelle que les garages ont une superficie de 12m².

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de revoir les baux, pour deux raisons :

- Mise en conformité de la durée soit 6 ans avec tacite reconduction,
- Augmentation du loyer suite aux travaux réalisés.

Monsieur le Maire explique que des simulations en fonction de l'indice INSEE actuel, ont été réalisées pour proposer le montant du loyer mensuel :

- LOYER : 16 €/ MOIS après révision : $16 \times 0.78\% = 16,1248 \text{ €}$ soit 48,3744 €
- LOYER : 17 €/ MOIS après révision : $17 \times 0.78\% = 17,1326 \text{ €}$ soit 51,3978 €
- LOYER : 18 €/MOIS après révision : $18 \times 0.78\% = 18,1404 \text{ €}$ soit 54,4212 €

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les garages communaux sont actuellement loués au tarif de 48 € par trimestre.

Compte tenu des travaux réalisés (réfection de la toiture et désamiantage) par la commune, il est proposé de réviser ce tarif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De fixer le loyer trimestriel des garages communaux à 51.00€ à compter du 1^{er} octobre 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

RECENSEMENT VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité de faire réaliser un travail de recensement des voies communales et chemins ruraux. En effet, une partie de la DGF est conditionnée au nombre de kilomètres de voirie. C'est pourquoi, il est important de prendre en compte l'ensemble de voies existantes non référencé afin d'optimiser la recette de la part DGF voirie.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal deux devis : l'un de Géoptis (la Poste) et un second de Monsieur Laurent Carrier, géomètre :

MISSIONS PROPOSÉES		CARRIER Laurent	Géoptis (La Poste)
	Récupération fichiers DGFIP + mise en page	X	X
	Recensement documents existants	X	X
	Enquête de terrain (recensement VC + chemins ruraux)	X	
	Restitution 1ère phase avant-projet + réunion de travail	X	X
	Recensement des anomalies (empiètements...)	X	X
	Réunion de travail classement et/ou déclassement	X	
	Réunion + élaboration plans pour enquête publique	X	
	Préparation enquête publique	X	
	Etude du rapport du commissaire enquêteur	X	
	Constitution du dossier final	X	X
	Livraison des éléments compatibles avec logiciels	X	
COÛT TOTAL		18 360,00 €	7 149,60 €

Madame GEAIX explique que les différences sont significatives entre les deux prestataires :

- Géoptis propose de réaliser le travail en quelques mois contre 2 ans pour Laurent Carrier ;
- Géoptis ne propose pas d'enquête publique pour permettre le changement de nature des voies alors que Laurent Carrier propose cette prestation, indispensable pour la prise en compte dans le calcul DGF ;
- Géoptis propose de réaliser le travail à distance (recensement à partir de cartes IGN et réunions en Visio) alors que Laurent Carrier effectue un travail de terrain ;

Après discussion, le conseil municipal retient l'offre de Laurent Carrier pour un montant de 18 360 € TTC.

SUPPRESSIONS POSTES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que trois agents ont bénéficié d'un avancement de grade passant d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à adjoint technique territorial 1^{ère} classe, en raison de leur ancienneté et de la satisfaction du service rendu dans leurs missions respectives.

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
- Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 02 Juillet 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents décide :

La suppression, à compter du 23/07/2026 :

- D'un emploi permanent à temps non complet (28/35^{ème}) d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe
- De deux emplois permanents à temps complet d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe
- De charger Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

CONVENTION DELEGATION DE LA COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la convention de délégation de la compétence des transports scolaires. Cette convention précise le périmètre et les modalités selon lesquels la Région Nouvelle-Aquitaine délègue à l'Autorité Organisatrice de 2nd rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

Monsieur le Maire précise que la convention prend effet à compter du 1^{er} juin 2026 et s'achève au dernier jour de l'année scolaire 2027/2028 selon le calendrier établi par l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De signer la convention de délégation de la compétence transports scolaires en Creuse,
- De donner pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Madame VENTENAT explique qu'il est important pour la commune de rester organisateur de second rang afin que les circuits de transports scolaires ne soient pas confectionnés à Bordeaux. En effet, la commune dispose d'une meilleure connaissance de la réalité du terrain par rapport à la Région.

DIMINUTION PROVISION SUR CHARGES : LOGEMENT LA POSTE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de diminuer la provision sur charges du logement de la Poste. Il rappelle les travaux réalisés par la commune dans le cadre des économies d'énergie avec l'installation d'une chaudière à granulés en remplacement de la chaudière à fuel.

Monsieur le Maire explique qu'à l'époque, une augmentation des charges avait été nécessaire pour couvrir les dépenses de fuel.

Il rappelle qu'actuellement la provision sur charges s'élève à 110,00 € pour ce logement d'une superficie de 130m². Cette provision comprend le chauffage du logement qui est désormais réalisé par une chaudière à granules, et ce depuis septembre 2024.

Après avoir effectué, un relevé détaillé des factures de granules depuis cette date, il apparaît que la provision sur charges doit être abaissée.

Monsieur CHEFDEVILLE Vincent ne prend pas part au vote et sort de la salle du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- De diminuer la provision sur charges pour le logement de la Poste,
- D'appliquer une provision sur charge de 80,00 € par mois à compter du 1^{er} septembre 2026
- La rédaction d'un avenant au bail pour régulariser cette modification,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

DEVIS RUE DU COUVENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux commencés dans les logements communaux rue du Couvent et pour lesquels des devis ont été signés :

- Remplacement des menuiseries, terminé à ce jour,
- Isolation extérieure par enduit,
- Pose de deux VMC et robinets thermostatiques.

Dans la continuité de ces travaux, d'autres devis ont été sollicités :

	HT	TTC
ALVAREZ Isolation	10 789,00 €	12 946,80 €
DELEGLISE Electricité	5 755,23 €	6 906,28 €
GENDRAUD Plomberie	8 169,31 €	8 986,24 €
TOTAL	24 713,54 €	28 839,32 €

Concernant le devis de plomberie, celui-ci a été revu à la baisse par rapport à l'initial. En effet, trois robinets thermostatiques avaient été comptés en trop sur le premier devis, donc retiré de ce dernier ainsi qu'un geste commercial de 200 € HT sur la main d'œuvre.

Le conseil municipal valide l'ensemble de ces devis pour un montant de 28 839.32 € TTC.

DEVIS ARMOIRES IGNIFUGÉES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à une formation suivie par Madame FONTY, celle-ci l'a informé de la nécessité de se doter d'une armoire ignifugée pour préserver les registres d'état-civil, les registres de délibérations, les tampons et les dossiers du personnel, en cas d'incendie.

Afin de répondre à cette préconisation, deux devis pour une armoire ignifugée ont été demandés :

	HT	TTC
SPRINT	2 244,00 €	2 692,80 €
PGDIS	2 603,63 €	3 124,00 €

Monsieur le Maire précise que la réglementation stipule que les dossiers du personnel et les tampons doivent être mis sous clés ; toutefois, il n'est pas précisé dans une armoire ignifugée. En revanche, il est vivement conseillé de mettre les registres dans une armoire résistant au feu.

L'armoire proposée est assez encombrante et semble être grande par rapport au volume de documents à sauvegarder. D'autant plus que les registres d'état-civil de 1823 à 1902 pourraient faire l'objet d'un versement aux archives départementales, étant très peu sollicités. Cela permettrait d'optimiser leur conservation.

Madame VENTENAT indique qu'il n'est pas souhaitable de se démunir des archives communales d'état-civil en raison des recherches généalogiques menaient par certaines personnes, qui seraient dans l'obligation de se rendre aux archives de Guéret.

Après discussion, le conseil municipal souhaite qu'une demande de devis pour une armoire plus petite soit réalisée. De plus, Madame VENTENAT explique qu'il serait judicieux de se rapprocher d'autres mairies pour savoir ce qu'elles ont déployé dans leurs locaux.

SIAEPA

Monsieur le Maire demande à Madame VENTENAT de rendre compte de la dernière assemblée générale du SIAEPA. Lors de cette dernière, il a été décidé de signer un avenant pour renouveler la délégation de compétence au SIAEPA sur la période 2029-2032, au vu des différents travaux engagés notamment la sectorisation ainsi que la rénovation de la station de Crocq pour un montant de 2.5 millions d'euros.

Véolia a informé le syndicat de la prise en charge des travaux de la station de reminéralisation de l'eau située à Malleret. Ces travaux engendreront un coût supplémentaire de 0.29€/m³ pour chaque abonné.

Il a également été question du supra syndicat départemental d'eau. Le droit d'entrée est fixé à 13 000€ par syndicat accompagné d'une taxe de 0.25€/m³. L'objectif de ce syndicat est de créer un réseau d'interconnexions permettant une équité dans la répartition en eau. Une discussion s'engage sur l'eau disponible dans notre secteur. Il existe une réserve d'eau importante sur le site de la Courtine ; son exploitation permettrait au secteur d'éviter une pénurie d'eau.

Madame VENTENANT explique que l'entrée dans ce supra syndicat nécessitera un partage des ressources mais qu'à terme le SIAEPA ne sera pas en mesure de prendre en charges les travaux liés au vieillissement du réseau.

COMMISSION COMMERCES ET ARTISANAT

Monsieur REINE rend compte au conseil municipal de la réunion de la commission en date du 1^{er} juillet. Etaient présents : Mme PASSELAIGUE. B, Mrs le Maire, SERGERE. P et REINE. Excusée : Mme LABAS. O.

Retour sur le questionnaire

À ce jour, 17 questionnaires sur 25 ont été retournés (2 après la réunion). 6 réponses sont encore en attente.

Les retours mettent en évidence plusieurs activités et services jugés manquants sur la commune, notamment :

- une boucherie
- une boulangerie
- une épicerie de produits locaux
- un marché nocturne
- un terrain de tennis
- des aménagements liés aux chemins et à l'environnement
- un fleuriste - une brocante / boutique de souvenirs
- l'amélioration du parc du château pour les enfants
- un salon de thé
- un restaurant ou un service de restauration rapide.

Le besoin qui ressort le plus nettement est l'ouverture d'une boucherie, mentionnée dans 10 questionnaires ainsi qu'une boulangerie dans 7 questionnaires.

Mise en avant des commerces et des acteurs économiques :

Concernant la mise en avant des commerces et des activités de la commune, 13 retours sont favorables.

La commission a également évoqué la création d'une association des commerçants et artisans, qui aurait pour objectif de valoriser les acteurs économiques locaux et de contribuer au développement économique de la commune.

Il a été souligné que plusieurs communes voisines disposent déjà d'une telle association, laquelle organise régulièrement des manifestations tout en assurant la promotion des commerces locaux, comme par exemple un Village des Artisans.

Développement économique :

Dans le cadre du développement économique, une réunion s'est tenu le jeudi 23 juillet à 14h en mairie, en présence de la DDT (architectes) et de Sophie Maillet du Syndicat Est Creuse Développement. (Mme PASSELAIGUE. B et LABAS. O, Mrs le Maire, SERGERE. P étaient présents).

Cette réunion a été l'occasion d'évoquer la mise en œuvre de projets notamment par la réhabilitation de biens immobiliers.

Prochaines réunions :

Une réunion avec les commerçants et artisans sera organisée au cours de la deuxième quinzaine de septembre. En préparation de cette rencontre, la commission se réunira le mercredi 2 septembre à 20 h 30.

SDEC

Monsieur SAPIN rend compte au conseil municipal de la réunion du SDEC qui s'est tenu le 30 juin. Il explique qu'il a été demandé de mettre en place un fourreau en attente au stade vers le portail pour la Pétanque et non dans le bâtiment. Ce fourreau permettrait ainsi l'éventuel déploiement de l'éclairage du stade.

Monsieur SAPIN explique également qu'il a demandé pourquoi l'enfouissement depuis les logements communaux jusqu'à la propriété SAPPIN n'était pas prévu. En effet, le réseau passe en façade sur toute cette partie. Un courrier sera adressé à Monsieur VENTADOUR du SDEC pour demander l'enfouissement de cette partie. Il explique également qu'une seule maison située rue de Lachaud, aura un poteau avec raccordement en aérien jusqu'à la façade suite au refus du propriétaire de réaliser une tranchée dans son jardin. Deux propriétaires restent silencieux quant à la signature de la convention dans la rue du Couvent.

COMMISSION DE SECURITE : RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur SAPIN rend compte au conseil municipal de la commission de sécurité du 3 juillet au restaurant scolaire. Celle-ci a émis un avis favorable. Toutefois, il y a des prescriptions ont été émises :

- Signaler de façon visible le bouton d'arrêt d'urgence de la hotte (réalisé depuis),
- Numéroté les extincteurs,
- Finir de boucher le trou au-dessus du tableau électrique,
- Former le personnel aux situations d'urgence,
- Obtenir un certificat de conformité de l'installation gaz.

La commission d'arrondissement se réunira fin août début septembre pour un avis définitif suite à la transmission des pièces levant les prescriptions ci-dessus.

ONF

Monsieur SAPIN expose au conseil municipal deux devis portant sur le débroussaillage et le nettoyage de parcelles de bois situées au Jobert et à Marnière. Celui-ci intervient sur 3 allées sur 5, tous les 6 ans. Toutefois, il précise que le devis présenté pour le Jobert est plus important que prévu en raison d'arbres assez conséquents à tomber. Monsieur le Maire informe l'assemblée de la signature de ces devis.

VOIRIE

Monsieur SAPIN informe le conseil municipal de la réfection de la VC 112 au village de la Roche. Les travaux sont terminés et ont bien été réalisés. La stabilisation a été réalisée par l'entreprise et les employés.

Monsieur SAPIN informe l'assemblée de la reprise de la chaussée de la lagune effectuée par les employés communaux. Cela était devenu nécessaire du fait de l'envahissement des ragondins. Leur population est actuellement en déclin.

Des travaux d'empierrement ont été réalisés sur différents villages : le Beaudeix, Chaupeyre, le Vieux Voisin, limite de la Celle, du Grammaze en allant vers le Mondayraud.

Monsieur SAPIN indique avoir refusé à Monsieur BAGNARD une semi de pierres pour le chemin menant jusqu'à la maison de Chaupeyre, actuellement inhabitée et inhabitable.

COMMISSION VIE LOCALE

Madame VIALTAIX rend compte au conseil municipal de la dernière réunion de la commission vie locale début juin. Plusieurs points ont été abordés :

- L'entretien de la Place du Marché,
- La mise en place de la documentation et l'installation d'éclairages extérieurs aux sanitaires du camping,
- La redynamisation du marché : des affiches ont été distribuées ainsi que des flyers, un devis pour une banderole a été sollicité et des panonceaux indiquant le jour et heures du marché ont été installés aux entrées de Bourg.

Il est à noter que de nouveaux exposants sont arrivés notamment pour les œufs, le pain et des biscuits.

Madame VIALTAIX informe le conseil municipal de l'achat de deux nouvelles poubelles qui seront installées, l'une sur la Place du Marché et la seconde dans le parc du Château.

SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Madame VIALTAIX rend compte au conseil municipal d'un webinaire organisée avec l'agence d'attractivité de la Creuse dans le cadre du PAT. A la suite de cette réunion, il a été décidé de demandé le label Territoire Bio Engagé. En effet, la restauration scolaire atteignant 35% de bio, il est important de valoriser cela. Le dossier sera ensuite étudié par un jury le 30 septembre.

Madame VIALTAIX informe le conseil municipal qu'une aide EDF d'un montant de 400€ est possible dans le cadre de l'acquisition de ventilateurs. Ainsi, une commande a été effectuée pour acheter 5 ventilateurs au total soit un par classe et deux pour le restaurant scolaire. Le coût de revient pour la commune sera d'environ 200€ au total.

Madame VIALTAIX rend compte au conseil municipal du dernier conseil d'école qui regroupait le primaire et la maternelle. En septembre, ce seront 21 élèves qui seront accueillis en maternelle. Au vu de cet effectif important, la directrice de l'école n'est pas encline à ouvrir une seconde session en janvier. Madame VIALTAIX souhaite en discuter avec elle afin de trouver une solution.

EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal d'un problème d'écoulement des eaux pluviales au village de la Vernède. En effet, les regards situés dans la rue de la Sagne sont régulièrement envahis de gravillons suite aux travaux de voirie réalisés l'année dernière. Les agents communaux débouchés ces regards pour éviter que la grange d'un administré ne soit inondée. La Balayeuse passera dans cette rue. Un problème de divagation avec ce même administré tente d'être réglé.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal du conseil communautaire de la vieille. Il informe l'assemblée de l'ouverture de deux commissions aux conseillers municipaux, à savoir l'Economie et le Tourisme. Il informe Madame VENTENAT de son inscription sur la commission Tourisme. Toute personne intéressée est priée de se faire connaître auprès du secrétariat de mairie qui transmettra l'information à la communauté de communes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des difficultés de recrutement d'un nouveau DGS au sein de la communauté de communes. Pour ce faire, il a été décidé de faire appel à un cabinet de recrutement conseillé par une autre collectivité. Dans le cas où le recrutement échouerait dans les 12 premiers mois, le remplacement de l'agent serait à la charge du cabinet. Le coût de cette intervention est de 9 900 €.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il existe 3 taxes sur la communauté de communes avec 3 systèmes de collectes différents et 3 retraitements des déchets différents. Ainsi, il a été proposé d'étendre la compétence du SIVOM à l'ex Haut Pays Marchois. Bien que cela soit possible, il faut avant tout que la délégation du retraitement des déchets ex Haut Pays Marchois dévolue à Evolis soit redonné au SIVOM. Cela nécessite de nombreux calculs. Or, Evolis ne souhaite pas que ses équipes soient entièrement dédiées à cette tâche. Evolis impose donc un délai de 18 mois pour laisser réaliser ce travail.

Cela signifie qu'il faut repasser un marché public pour la collecte des déchets de l'ancien Haut Pays Marchois pour 6 mois renouvelable 6 mois puisque le marché actuel arrive à son terme en décembre 2026.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la fermeture du Vival de Mainsat. Le bâtiment des salaisons d'Auzances a souffert des orages de grêles. La toiture est percée. Cela va représenter un coût important pour la collectivité, d'autant plus que la couverture et les murs sont couverts d'amiante.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal avoir signalé la panne du climatiseur de la maison de santé. Il lui a été demandé par la vice-présidente en charge de la santé de faire réaliser un devis pour réparations. Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la venue du président de la communauté de communes à Mérinchal pour la visite des écoles.

DIVERS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la commémoration des martyrs de Roussines à Chard. Etant indisponible il demande qu'un membre du conseil municipal représente la mairie. Madame PASSELAIGUE se rendra à Roussines.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des remerciements de l'association des amis du Château de la Mothe pour le versement de la subvention 2026.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'AG de l'USSM le 31 juillet 2026.

Madame VIALTAIX informe le conseil municipal du bilan financier de la fête patronale. Après décompte, la fête est une opération blanche.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de Monsieur RORHBACH d'organiser une manifestation accueillant des campings-caristes motards sur la commune en juin 2027. Il souhaite réaliser une présentation devant le conseil municipal. Monsieur le Maire va lui proposer d'effectuer celle-ci devant la commission communale vie associative mi-septembre, qui rendra compte en conseil municipal.

Madame VENTENAT demande qu'une commission PLUI soit constituée. Elle rappelle les enjeux de la construction de ce document d'urbanisme qui conditionnera le projet de territoire de la communauté de communes.

Madame VENTENAT demande que l'éclairage public soit maintenu la nuit lors de manifestation comme Jazz à la Sout. Monsieur le Maire fera le nécessaire pour mettre en place l'application sur le téléphone d'astreinte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Roland DESGRANGES,

La secrétaire de séance,
Geneviève GEAIIX,